



Distr.:
GÉNÉRALE

IDB.28/10
6 avril 2004

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Vingt-huitième session

Vienne, 25-27 mai 2004

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONUDI

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de la situation financière de l'ONUDI, y compris pour ce qui est des arriérés de contribution, au 29 février 2004. Un document de conférence sera publié en cours de session, qui actualisera les informations relatives à l'état des contributions, au droit de vote et à l'emploi des soldes inutilisés des crédits ouverts et recettes provenant des nouveaux États Membres.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Paragraphes	Page
I. APERÇU GÉNÉRAL	1	2
II. BUDGET ORDINAIRE ET BUDGET OPÉRATIONNEL	2-10	2
III. CONTRIBUTIONS	11-12	3
IV. EXERCICE DU DROIT DE VOTE	13-14	4
V. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE DISCUSSION SUR LE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS DANS LES DÉLAIS	15-18	4
VI. SOLDES INUTILISÉS DES CRÉDITS OUVERTS ET RECETTES PROVENANT DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES	19-21	5
VII. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL	22	5
Annexe État des contributions au budget ordinaire		6

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

I. APERÇU GÉNÉRAL

1. La situation financière au 29 février 2004 peut, dans ses grandes lignes, se résumer comme suit:

a) Le budget ordinaire devrait être exécuté par l'emploi d'allocations correspondant en moyenne à 91 % des crédits ouverts pour 2004. Les dépenses engagées pour les deux premiers mois de 2004 s'établissent à 10,9 %;

b) Le budget opérationnel a enregistré un excédent de 0,7 million d'euros au cours des deux premiers mois de 2004; le montant de la réserve opérationnelle a augmenté, passant de 3,1 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 à 3,8 millions d'euros au 29 février 2004;

c) Le montant des ressources de trésorerie au titre du budget ordinaire (y compris le Fonds de roulement et le solde inutilisé des crédits ouverts) s'établit à 35,3 millions d'euros contre 47,5 millions d'euros au 28 février 2003 et 24,4 millions au 28 février 2002;

d) Le taux de recouvrement des contributions pour 2004 se situe à 34,4 % contre 58,1 % pour 2003 et 28,2 % pour 2002;

e) Le taux de recouvrement des arriérés de contribution des années antérieures par rapport aux contributions de l'année en cours est de 1,3 % contre 0,6 % au 28 février 2003 et 1,8 % au 28 février 2002;

f) Le montant des contributions impayées se chiffre à 159,6 millions d'euros (dont 69,2 millions d'euros dus par les États-Unis d'Amérique et 2,1 millions d'euros dus par l'ex-Yougoslavie) (voir l'annexe), contre 139,1 millions d'euros au 28 février 2003 et 159,2 millions d'euros au 28 février 2002;

g) Le solde du Fonds de roulement s'établit à 7 423 030 euros, mais au 29 février 2004, un montant de 100 419 euros n'y avait pas encore été versé;

h) Le montant total du solde inutilisé des crédits ouverts et des recettes provenant des nouveaux États Membres, qui s'établit à 4 441 022 euros, a été reversé, au prorata de leur quote-part, aux États Membres remplissant les conditions voulues. Toutefois, certains États Membres ont d'eux-mêmes renoncé à percevoir la somme qui leur revient en excédent du montant déduit de leur contribution, ce qui représente au total, pour l'Organisation, une économie de 1,3 million d'euros au 29 février 2004.

II. BUDGET ORDINAIRE ET BUDGET OPERATIONNEL

Exercice 2004-2005

2. L'exécution du budget ordinaire au titre du programme et des budgets approuvés pour l'exercice 2004-2005 se déroule jusqu'ici comme prévu. Compte tenu de la réduction du montant brut du budget ordinaire, du taux de recouvrement des contributions escompté pour l'année en cours (environ 93 %) et de la bonne situation de trésorerie de l'Organisation en début d'exercice, on envisage, pour 2004, de n'employer en moyenne qu'environ 93 % du montant brut initial des prévisions de dépenses, y compris en ce qui concerne la part de l'ONUDI dans le Service des bâtiments. Hormis pour le Programme ordinaire de coopération technique, une réduction des crédits ouverts s'imposera pour chaque objet de dépense.

3. Le montant brut des allocations destinées au Service des bâtiments correspondra au niveau qu'exige l'exécution du programme de travail et, pour une large part, il sera fonction de l'évolution du programme de désamiantage.

4. Les dépenses engagées au titre du budget ordinaire au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 29 février 2004 se chiffrent à 7,98 millions d'euros, soit 10,9 % du montant total des crédits ouverts pour 2004, ce qui est un bon début pour l'exécution du budget.

5. Les allocations au titre du budget opérationnel s'établiront à environ 95 % des montants approuvés. Un montant de 25,8 millions de dollars ayant été alloué à l'exécution des activités de coopération technique au 29 février 2004 (contre 26,9 millions de dollars fin février 2003 pour la même période), les recettes s'établissent à 2,1 millions d'euros soit pour les deux premiers mois 2,4 millions de dollars. Les dépenses engagées durant la même période se chiffrent à 1,4 million d'euros, il en résulte un excédent de 0,7 million d'euros pour ces deux mois. La réserve opérationnelle est donc passée de 3,1 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 à 3,8 millions d'euros au 29 février 2004.

Exercice 2002-2003

6. Les comptes de l'exercice biennal 2002-2003 ont été soumis au Commissaire aux comptes pour vérification. Comme il est d'usage, le rapport du Commissaire pour les comptes de l'exercice 2002-2003 sera présenté au Conseil, à sa vingt-neuvième session, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets à sa vingtième session.

7. Le taux global d'exécution du budget ordinaire de l'exercice 2002-2003 s'est établi à 92,36 %, et il a été dégagé au titre du solde inutilisé des crédits ouverts un montant qui se chiffre provisoirement à 10 205 968 millions d'euros. Une partie de ce montant provient des gains de change et est donc portée au crédit du compte de réserve correspondant. Le taux d'exécution du même ordre que ceux des deux derniers exercices biennaux (96,4 % pour l'exercice 2000-2001 et 91,7 % pour l'exercice 1998-1999).

8. Les recettes provenant des dépenses d'appui au programme au titre du budget opérationnel de l'exercice 2002-2003 se sont montées à 18 millions d'euros, les dépenses étant de 18,8 millions d'euros. Si l'on tient compte des économies réalisées du fait de l'annulation d'engagements de dépenses (0,6 million d'euros), le budget opérationnel a enregistré un déficit de 0,2 million d'euros. La réserve a donc légèrement diminué, passant de 3,3 millions d'euros au 1^{er} janvier 2002 à 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2003, ce qui s'explique par les fluctuations monétaires au cours de l'exercice.

9. En 2003, l'exécution des projets de coopération technique s'est chiffrée à 94,7 millions de dollars. Toutefois, si l'on tient compte des services techniques fournis dans le cadre des programmes et projets administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement et des activités additionnelles de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, le volume des services de coopération technique fournis par l'ONUDI au cours de l'année dépasse au total 100 millions de dollars.

10. Les crédits ouverts au budget ordinaire au titre du programme ordinaire de coopération technique ont été entièrement programmés avant le 31 décembre 2003. Un montant de 2,5 millions d'euros qui n'avaient pas été dépensés à la fin de l'exercice 2002-2003 a été viré au compte spécial pour le programme ordinaire de coopération technique conformément à la décision GC.9/Dec.14 de la Conférence générale. En 2004, 0,8 million d'euros de plus ont été engagés à ce titre. Les fonds qui viendraient à être dégagés à l'occasion de l'annulation des engagements seront maintenus dans le

compte spécial pour le programme ordinaire de coopération technique. On s'attend à ce que toutes les activités programmées et financées par les ressources de l'exercice 2002-2003 soient entièrement exécutées au cours de l'année 2004.

III. CONTRIBUTIONS

Recouvrement

11. Pour 2004, 27 États Membres, dont 6 font partie des pays les moins avancés (PMA), ont versé l'intégralité de leurs contributions; pour 47 autres, dont 9 PMA, soit ces contributions ont été partiellement acquittées, soit des ajustements ont été portés à leur crédit. Le recouvrement des contributions pour la période allant du 1^{er} janvier au 29 février 2004, ventilé par listes d'États, est récapitulé au tableau 1.

Tableau 1. Recouvrement des contributions, janvier-février 2004
(En millions d'euros)

Listes d'États*	Année en cours	Années antérieures	Total
A	1,02	0,13	1,15
B	21,27	0,08	21,35
C	0,16	0,69	0,85
D	1,97	0,05	2,02
Autres	0	0	0
Ex-Yougoslavie	0	0	0
États-Unis d'Amérique	0	0	0
Total	24,42	0,95	25,37

*Voir le document GC.10/18.

Contributions impayées

12. L'état détaillé des contributions impayées au 29 février 2004 est récapitulé à l'annexe I du présent document. Le tableau 2 donne des renseignements sur les quotes-parts et contributions impayées au 29 février 2004, ventilés par listes d'États.

**Tableau 2. Quotes-parts et contributions impayées
au 29 février 2004**

Listes d'États*	Quotes-parts (en %)	(En millions d'euros)		
		Année en cours	Années antérieures	Total
A	10,82849	6,66	5,81	12,47
B	78,15186	34,22	0	34,22
C	7,82719	5,41	23,22	28,63
D	3,18720	0,29	12,20	12,49
Autres	0,00526	0,00	0,49	0,49
Total partiel	100,00000	46,58	41,72	88,30
Ex-Yougoslavie		0,00	2,08	2,08
États-Unis d'Amérique			69,21	69,21
Total	100	46,58	113,01	159,59

* Voir le document GC.10/18.

IV. EXERCICE DU DROIT DE VOTE

13. Comme indiqué à l'annexe du présent document, au 29 février 2004, 49 États Membres étaient suspendus de l'exercice du droit de vote, conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif et à l'alinéa b) de l'article 5.5 du Règlement financier (voir tableau 3).

**Tableau 3. Suspension de l'exercice du droit de vote
au 29 février 2004**

Organe	États Membres suspendus		
	2004	2003	2002
Conférence générale	49	55	63
Conseil du développement industriel	2	5	5
Comité des programmes et des budgets	1	2	3

14. Afin de recouvrer leur droit de vote pour le reste de l'année 2004, les 49 États Membres suspendus doivent verser l'intégralité de leurs contributions pour 2001 et les années antérieures, y compris les avances au Fonds de roulement, et effectuer des versements partiels pour 2002, soit un montant total minimum de 24 948 170 euros.

V. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE DISCUSSION SUR LE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS DANS LES DÉLAIS

Échéanciers de paiement

15. Des échéanciers de paiement sont actuellement en cours d'exécution pour quatre pays: Azerbaïdjan, Bélarus, Lituanie et Ukraine. La Conférence générale, à sa dixième session, a fait droit aux demandes faites par les trois premiers pays mentionnés concernant le rétablissement de leur droit de vote conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif (décisions GC.10/Dec.12, 13 et 14) et pris note des accords relatifs à ces échéanciers. Elle a de même, à sa neuvième session, fait droit à la demande faite par l'Ukraine pour que soit rétabli son droit de vote (GC.9/Dec.12). Des échéanciers sont actuellement en cours de négociation, à différents niveaux, avec un certain nombre d'États Membres, en particulier l'Afghanistan, le Brésil et le Tadjikistan.

Mesures d'incitation et de contre-incitation pour inciter au versement des contributions dans les délais impartis

16. Suite aux renseignements préalablement donnés à ce sujet (voir PBC.19/CRP.5, IDB.27/10 et GC.10/12), le Comité des contributions a fait savoir au Secrétariat

que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 57/4C, l'avait prié de recommander des mesures d'incitation propres à encourager les États Membres à régler leurs arriérés. Le Comité met actuellement à jour les renseignements sur les données d'expérience en la matière d'autres organismes des Nations Unies et en rendra compte à l'Assemblée avant la fin de la cinquante-huitième session (septembre 2004). Le Secrétariat suivra la question de près et en rendra compte aux organes directeurs.

Arriérés dus par d'anciens États Membres

17. Les États-Unis d'Amérique doivent à l'Organisation les montants suivants:

Contributions pour la période 1994-1996	€ 69 206 348
Impôts sur le revenu (au titre de l'accord relatif au remboursement des impôts)	€ 956 753
Total	€ 70 163 101

Le Secrétariat suit régulièrement la question avec le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne afin d'obtenir le versement de ce montant.

18. Les arriérés de contribution de l'ex-Yougoslavie pour la période 1990-2001 se montent à 2 081 702 euros. L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de reporter à sa cinquante-neuvième session l'examen de la question des arriérés de ce pays. Le Secrétariat tiendra les organes directeurs informés de l'évolution de la question.

VI. SOLDES INUTILISÉS DES CRÉDITS OUVERTS ET RECETTES PROVENANT DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES

19. Des renseignements détaillés sur ce sujet ont été communiqués dans le document GC.10/12 du 31 octobre 2003. Aux termes de la décision GC.10/Dec.11 de la Conférence générale, le Secrétariat est autorisé à affecter aux programmes intégrés ou aux cadres généraux de services la part des soldes inutilisés des crédits ouverts, des recettes provenant des nouveaux États Membres et des intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget (comme indiqué dans la décision GC.9/Dec.10) revenant aux États Membres qui n'auraient pas fait parvenir, d'ici au 31 décembre 2003, leur réponse quant à la destination de ces fonds.

Montants reversés aux États Membres au 1^{er} janvier 2004

20. Les soldes inutilisés des crédits ouverts au titre des exercices biennaux 1992-1993, 1996-1997, 1998-1999 et 2000-2001, ainsi que les recettes provenant des nouveaux États Membres se chiffrent à 4 441 022 euros; ce montant a été reversé, au prorata de leur quote-part aux États Membres remplissant les conditions requises (c'est-à-dire à ceux qui ont réglé l'intégralité de leurs contributions pour les exercices en question), conformément aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier, selon la répartition suivante:

Soldes inutilisés	Exercice	Euros
	1992-1993	73 393
	1996-1997	124 801
	1998-1999	271 645
	2000-2001	3 897 852
	Total partiel	4 367 691
Recettes provenant des nouveaux États Membres		73 331
	Total	4 441 022

21. Certains États Membres ont renoncé d'eux-mêmes à la part des soldes inutilisés qui leur revient, celle-ci ayant été affectée aux fins suivantes:

Recettes provenant des nouveaux États Membres

	Euros
Activités menées pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire (GC.10/Res.5)	140 254
Activités dans les pays sortant de situations de crise (GC.10/Res.6)	372 265
Contributions volontaires	725 008
Contribution versée par le pays hôte pour un bureau extérieur	27 930
Total au 29 février 2004	1 265 457

VII. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL

22. Le Conseil pourrait adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.28/10;

b) Prie instamment les États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris

pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard.”

Annexe

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET ORDINAIRE
AU 29 FÉVRIER 2004

	Contributions impayées	Fonds de roulement	Montant dû	Années	Droit de vote ^a	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
AFGHANISTAN	71 922		71 922	1994 (p) - 2004	Non	57 990
AFRIQUE DU SUD	-		-	-	Oui	
ALBANIE	-		-	-	Oui	
ALGÉRIE	64 602		64 602	2004 (p)	Oui	
ALLEMAGNE	4 616 011		4 616 011	2004 (p)	Oui	
ANGOLA	-		-	-	Oui	
ARABIE SAOUDITE	521 755		521 755	2004 (p)	Oui	
ARGENTINE	5 596 678		5 596 678	1999 (p) - 2004	Non	2 513 840
ARMÉNIE	914 707		914 707	1992 (p) - 2004	Non	908 840
AUTRICHE	-		-	-	Oui	
AZERBAÏDJAN	1 024 364		1 024 364	1994 (p) - 2004	Oui	échancier de paiement ^b
BAHAMAS	-		-	-	Oui	
BAHRÉÏN	17 505		17 505	2003 (p) - 2004	Oui	
BANGLADESH	6 461		6 461	2004 (p)	Oui	
BARBADE	9 231		9 231	2003 (p) - 2004	Oui	
BÉLARUS	293 420		293 420	1999 (p) - 2004	Oui	échancier de paiement ^b
BELGIQUE	1 139 535	350	1 139 885	2004	Oui	
BELIZE	1 179		1 179	2003 (p) - 2004	Oui	
BÉNIN	4 453		4 453	2002 (p) - 2004	Oui	
BHOUTAN	-		-	-	Oui	
BOLIVIE	22 407		22 407	2002 (p) - 2004	Oui	
BOSNIE-HERZÉGOVINE	2 857		2 857	2004 (p)	Oui	
BOTSWANA	9 474		9 474	2004 (p)	Oui	
BRÉSIL	18 967 252	79 049	19 046 301	1995 (p) - 2004	Non	12 545 250
BULGARIE	11 930		11 930	2004 (p)	Oui	
BURKINA FASO	-		-	-	Oui	
BURUNDI	67 071		67 071	1993 (p) - 2004	Non	65 180
CAMBODGE	6 001		6 001	2002 (p) - 2004	Oui	
CAMEROUN	5 736		5 736	2004 (p)	Oui	
CAP-VERT	96 818		96 818	1991 (p) - 2004	Non	94 920
CHILI	361 427		361 427	2003 (p) - 2004	Oui	
CHINE	1 484 329		1 484 329	2004 (p)	Oui	
CHYPRE	-		-	-	Oui	
COLOMBIE	401 198		401 198	2002 (p) - 2004	Oui	
COMORES	135 360		135 360	1986 (p) - 2004	Non	133 460
COSTA RICA	125 765	25	125 790	1995 (p) - 2004	Non	69 660
CÔTE D'IVOIRE	-		-	-	Oui	
CROATIE	-		-	-	Oui	
CUBA	55 134		55 134	2003 (p) - 2004	Oui	
DANEMARK	711 411		711 411	2004 (p)	Oui	
DJIBOUTI	94 266		94 266	1991 (p) - 2004	Non	92 370
DOMINIQUE	1 266		1 266	2003 (p) - 2004	Oui	
ÉGYPTE	149 236		149 236	2003 (p) - 2004	Oui	
EL SALVADOR	193 877	1 747	195 624	1988 - 2004	Non	144 180
ÉMIRATS ARABES UNIS	192 356		192 356	2004 (p)	Oui	

	Contributions impayées	Fonds de roulement	Montant dû	Années	Droit de vote ^a	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
ÉQUATEUR	22 519		22 519	2004 (p)	Oui	
ÉRYTHRÉE	1 263		1 263	2003 (p) - 2004	Oui	
ESPAGNE	2 542 254	940	2 543 194	2004	Oui	
ÉTHIOPIE	-		-	-	Oui	
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	11 746		11 746	2002 (p) - 2004	Oui	
FÉDÉRATION DE RUSSIE	-		-	-	Oui	
FIDJI	3 480		3 480	2004 (p)	Oui	
FINLANDE	526 870	154	527 024	2004	Oui	
FRANCE	-		-	-	Oui	
GABON	52 517		52 517	2001 (p) - 2004	Non	13 140
GAMBIE	74 787		74 787	1992 (p) - 2004	Non	72 890
GÉORGIE	1 603 993		1 603 993	1992 (p) - 2004	Non	1 589 730
GHANA	6 222		6 222	2003 (p) - 2004	Oui	
GRÈCE			-	-	Oui	
GRENADE	77 662		77 662	1992 (p) - 2004	Non	75 770
GUATEMALA	26 464		26 464	2003 (p) - 2004	Oui	
GUINÉE	2 509		2 509	2004 (p)	Oui	
GUINÉE ÉQUATORIALE	135 360		135 360	1986 (p) - 2004	Non	133 460
GUINÉE-BISSAU	117 491		117 491	1988 (p) - 2004	Non	115 600
GUYANE	2 456		2 456	2001 (p) - 2004	Non	560
HAÏTI	1 833		1 833	2004 (p)	Oui	
HONDURAS	-		-	-	Oui	
HONGRIE	-		-	-	Oui	
INDE	200		200	2004 (p)	Oui	
INDONÉSIE	201 867	98	201 965	2004 (p)	Oui	
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	699 043		699 043	2002 (p) - 2004	Oui	
IRAQ	1 835 139	10 582	1 845 721	1991 (p) - 2004	Non	1 492 020
IRLANDE	296 745	71	296 816	2004 (p)	Oui	
ISRAËL	396 996		396 996	2004 (p)	Oui	
ITALIE	5 112 007	1 892	5 113 899	2004	Oui	
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	41 784		41 784	2004 (p)	Oui	
JAMAÏQUE	15 142		15 142	2001 (p) - 2004	Non	4 570
JAPON	15 620 000		15 620 000	2004	Oui	
JORDANIE	7 695		7 695	2004 (p)	Oui	
KAZAKHSTAN	524 106		524 106	1998 (p) - 2004	Non	443 860
KENYA	7 595		7 595	2004 (p)	Oui	
KIRGHIZISTAN	376 432		376 432	1993 (p) - 2004	Non	374 540
KOWEÏT	139 679		139 679	2004 (p)	Oui	
LESOTHO	539		539	2004 (p)	Oui	
LIBAN	31 607		31 607	2002 (p) - 2003	Oui	
LIBÉRIA	106 681		106 681	1990 (p) - 2004	Non	104 790
LITUANIE	352 280		352 280	1996 (p) - 2004	Oui	échancier de paiement ^b
LUXEMBOURG	76 374		76 374	2004 (p)	Oui	
MADAGASCAR	554		554	2004 (p)	Oui	
MALAISIE	225 773		225 773	2004 (p)	Oui	
MALAWI	40 184		40 184	1996 (p) - 2004	Non	34 310
MALDIVES	243		243	2004 (p)	Oui	
MALI	21 113		21 113	1998 (p) - 2004	Non	15 240
MALTE	13 412		13 412	2004 (p)	Oui	
MAROC	41 973		41 973	2004 (p)	Oui	

	Contributions impayées	Fonds de roulement	Montant dû	Années	Droit de vote ^a	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
MAURICE	-		-	-	Oui	
MAURITANIE	114 685		114 685	1988 (p) - 2004	Non	112 800
MEXIQUE	1 034 068		1 034 068	2004 (p)	Oui	
MONACO	4 040	125	4 165	2004	Oui	
MONGOLIE	539		539	2004 (p)	Oui	
MOZAMBIQUE	617		617	2004 (p)	Oui	
MYANMAR	13 155		13 155	2003 (p) - 2004	Oui	
NAMIBIE	6 618		6 618	2004 (p)	Oui	
NÉPAL	3 729		3 729	2004 (p)	Oui	
NICARAGUA	135 346		135 346	1986 (p) - 2004	Non	133 450
NIGER	96 853		96 853	1991 (p) - 2004	Non	94 960
NIGÉRIA	154 993		154 993	2002 (p) - 2004	Oui	
NORVÈGE	652 029	249	652 278	2004	Oui	
NOUVELLE-ZÉLANDE	243 246	118	243 364	2004 (p)	Oui	
OMAN	-		-	-	Oui	
OUGANDA	1 955		1 955	2004 (p)	Oui	
OUZBÉKISTAN	480 220		480 220	1997 (p) - 2004	Non	449 210
PAKISTAN	57 833		57 833	2004 (p)	Oui	
PANAMA	19 529		19 529	2003 (p) - 2004	Oui	
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	10 818		10 818	2003 (p) - 2004	Oui	
PARAGUAY	73 680		73 680	1999 (p) - 2004	Non	28 270
PAYS-BAS	1 754 218	649	1 754 867	2004 (p)	Oui	
PÉROU	414 860		414 860	2001 (p) - 2004	Non	79 330
PHILIPPINES	127 871		127 871	2003 (p) - 2004	Oui	
POLOGNE	-		-	-	Oui	
PORTUGAL	466 314	132	466 446	2004	Oui	
QATAR	32 131		32 131	2004 (p)	Oui	
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	76 734		76 734	2004 (p)	Oui	
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	112 181		112 181	1989 (p) - 2004	Non	110 280
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1 868 272	622	1 868 894	2004	Oui	
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	874 771		874 771	1993 (p) - 2004	Non	868 900
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	125 868		125 868	1989 (p) - 2004	Non	115 290
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	-		-	-	Oui	
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	373 752	2 102	375 854	1986 (p) - 2004	Non	311 340
RÉPUBLIQUE DU CONGO	1 818		1 818	2002 (p) - 2004	Oui	
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	12 434		12 434	2003 (p) - 2004	Oui	
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1 915		1 915	2004 (p)	Oui	
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	-		-	-	Oui	
ROUMANIE	104 898		104 898	2003 (p) - 2004	Oui	
ROYAUME-UNI	-		-	-	Oui	
RWANDA	9 946		9 946	1999 (p) - 2004	Non	8 050
SAINTE-LUCIE	3 825		3 825	2003 (p) - 2004	Oui	
SAINT-KITTS-ET-NEVIS	617		617	2004 (p)	Oui	
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	111 651		111 651	1989 (p) - 2004	Non	109 760
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	135 360		135 360	1986 (p) - 2004	Non	133 460
SÉNÉGAL	3 998		3 998	2004 (p)	Oui	
SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO	20 217		20 217	2003 - 2004	Oui	
SEYCHELLES	47 818		47 818	1995 (p) - 2004	Non	41 940
SIERRA LEONE	83 078		83 078	1992 (p) - 2004	Non	81 180

	Contributions impayées	Fonds de roulement	Montant dû	Années	Droit de vote ^a	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
SLOVAQUIE	-		-	-	Oui	
SLOVÉNIE	413 538	994	414 532	1999 (p) - 2004	Non	185 200
SOMALIE	135 359		135 359	1986 (p) - 2004	Non	133 460
SOUDAN	10 192		10 192	2003 (p) - 2004	Oui	
SRI LANKA	-		-	-	Oui	
SUÈDE	-		-	-	Oui	
SUISSE	-		-	-	Oui	
SURINAME	43 512		43 512	1996 (p) - 2004	Non	37 640
SWAZILAND	1 534		1 534	2004 (p)	Oui	
TADJIKISTAN	277 792		277 792	1993 (p) - 2004	Non	275 900
TCHAD	95 288		95 288	1991 (p) - 2004	Non	93 390
THAÏLANDE	361 472		361 472	2003 (p) - 2004	Oui	
TIMOR-LESTE	1 378	74	1 452	2003 - 2004	Oui	
TOGO	73 178		73 178	1993 (p) - 2004	Non	71 280
TONGA	-		-	-	Oui	
TRINITÉ-ET-TOBAGO	29 439		29 439	2003 (p) - 2004	Oui	
TUNISIE	30 794		30 794	2003 (p) - 2004	Oui	
TURKMÉNISTAN	210 665	260	210 925	1995 (p) - 2004	Non	202 730
TURQUIE	444 105	186	444 291	2004	Oui	
UKRAINE	6 855 472		6 855 472	1995 (p) - 2004	Oui	échancier de paiement ^b
URUGUAY	273 022		273 022	2001 (p) - 2004	Non	45 370
VANUATU	79 047		79 047	1992 (p) - 2004	Non	77 150
VENEZUELA	229 394		229 394	2003 (p) - 2004	Oui	
VIET NAM	15 691		15 691	2004 (p)	Oui	
YÉMEN	5 705		5 705	2003 (p) - 2004	Oui	
ZAMBIE	57 534		57 534	1994 (p) - 2004	Non	51 660
ZIMBABWE	14 765		14 765	2003 (p)	Oui	
Total partiel	88 298 959	100 419	88 399 378			24 948 170
YOUGOSLAVIE (ex-) ^c	2 081 702		2 081 702	1990 (p) - 2001		
État non membre: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ^d	69 206 348		69 206 348	1994 (p) - 1996		
TOTAL	159 587 009	100 419	159 687 428			24 948 170

Contributions impayées	Euros
1986 / 1987	103 840
1988 / 1989	191 118
1990 / 1991	1 269 229
1992 / 1993	2 047 943
1994 / 1995	45 933 170
1996 / 1997	40 107 878
1998 / 1999	8 549 450
2000 / 2001	6 194 633
2002 / 2003	8 628 786
Total partiel 2004	46 560 962
TOTAL	159 587 009

Notes:

(p) Versement partiel.

^a Conformément à l'Article 5.2 de l'Acte constitutif, le droit de vote de 49 États Membres a été suspendu.

^b Dans ses décisions GC.10/12 à 14 et GC.9/Dec.12 la Conférence générale a rétabli le droit de vote de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Lituanie et de l'Ukraine, conformément à l'Article 5.2 de l'Acte constitutif.

^c Contribution sur le point d'être réglée.

^d État Membre de l'Organisation jusqu'au 31 décembre 1996.

Depuis le 1^{er} mars 2004, les États Membres suivants ont effectué des versements partiels comme suit:

Bélarus	Deuxième tranche du plan de versement.
Guyane	2004 (versement partiel), droit de vote rétabli.
Jamaïque	2002 (versement partiel), droit de vote rétabli. Le nombre total des États Membres suspendus de l'exercice du droit de vote s'établit désormais à 47.
Monaco	2004 (versement de l'intégralité de la contribution).
Roumanie	2004 (versement de l'intégralité de la contribution).